



COMMUNE D'ASSON

CONSEIL MUNICIPAL

DU

Lundi 9 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE du 9 DÉCEMBRE 2019

Date de convocation : 5 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

PROCURATIONS : Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance :

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer Marie Françoise Capelani secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2019

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 au vote du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant à formuler, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – Indemnité du Receveur Municipal : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 avril 2014, fixant l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe BERGEROO-CAMPAGNE, Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il précise également que, pour l'année 2019, M. Philippe BERGEROO-CAMPAGNE a été Receveur Municipal pour la période du 01/01/2019 au 31/07/2019 et Monsieur Hugues DURAND pour la période du 01/08/2019 au 31/12/2019.

Considérant le changement de comptable du trésor public à partir du 1er août 2019, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide d'allouer l'indemnité correspondante à Monsieur Philippe BERGEROO-CAMPAGNE pour la période du 01/01/2019 au 31/07/2019
- de demander le concours de Monsieur Hugues DURAND pour la période du 01/08/2019 au 31/12/2019 pour assurer des prestations de conseil et d'assistance et de lui allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

2 – Décision modificative n° 3 – Budget Communal : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'intégrer de nouveaux éléments budgétaires dans le budget 2019 de la commune.

En raison de dépenses imprévues de remplacement de personnel (prolongation de plusieurs arrêts maladie), les crédits prévus au budget pour le personnel titulaire et non titulaire, s'avèrent insuffisants. Il convient donc de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses :	-	022 (022)	– Dépenses imprévues	-	6 600 €
	-	6411 (012)	– Personnel titulaire		4 000 €
	-	6413 (012)	– Personnel non titulaire		2 600 €

3 – Ligne de trésorerie : adopté à l'unanimité

Afin de pouvoir mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie liés à des opérations d'investissement en cours de réalisation, la Commune peut contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ». La Commune a consulté la Caisse d'épargne et la Banque Postale afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 190 000 euros. Monsieur le Maire précise qu'environ 100 000 € ont été utilisés en 2019 sur la ligne de trésorerie.

Après présentation par Monsieur le Maire des deux propositions, le Conseil Municipal décide de valider les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Banque Postale :

- Montant : 190 000 euros
- Durée : 360 jours
- Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,880 % l'an
- Date de prise d'effet du contrat : 3 janvier 2020
- Commission d'engagement : 400 €

Monsieur le Maire précise que le Crédit Agricole a également été consulté mais qu'il ne propose que des prêts à courts termes. De plus, il refuse de renégocier les prêts en cours. De ce fait, une étude a été menée avec l'aide de l'APGL64 pour un rachat par remboursement anticipé qui finalement ne se fera pas au regard des pénalités appliquées et de la lourdeur administrative de la procédure.

4 – Ouverture de crédits 2020 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, celui-ci peut l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

Dans ce cadre et afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement engagées dans l'attente du vote du budget primitif 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les crédits suivants :

–	Art 2315 – progr. 297 – Voirie 2020	100 000 €
–	Art 2313 – progr. 220 – Bâtiments communaux	50 000 €
–	Art 2313 – progr. 280 – Aménagement Maison Pétrique	100 000 €
–	Art 165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Cambriolages : à la suite de la recrudescence des cambriolages (maison et véhicule) de ces derniers jours, nous vous invitons à la plus grande vigilance !

- La pose des illuminations sera terminée fin de semaine (léger retard en raison d'une panne de la nacelle louée pour l'occasion)

- La cérémonie des Vœux se déroulera le samedi 18 janvier 2020 à 11h à la salle de l'Isarce

- Mercredi 11 décembre à 17 h se tiendra une réunion Salle de l'Isarce avec la carrière Daniel pour évoquer les problèmes de sécurité (vitesse des camions). Les vœux de la carrière sont fixés au 16 janvier à 18 h (à Asson)

- Ordures ménagères : les collectes d'ordures des mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier sont reportées au jeudi 26 décembre et au jeudi 2 janvier

- Distribution sacs poubelles : samedi 14/12 matin de 9 h à 12 h (en mairie)

- Le Plan Grand Froid : il n'est plus déclenché au niveau national mais à l'échelon départemental par le Préfet en fonction de la notion de « ressenti » des températures. Comme pour le plan Canicule, la commune doit recenser les personnes fragilisées qui se signalent. Un registre est donc ouvert en mairie pour permettre aux personnes vulnérables de s'y inscrire.

- Prévention routière : une session de remise à niveau pour les seniors va se tenir, sur inscription, le lundi 20 janvier à partir de 14 h 30 salle du conseil municipal

- Patrick Moura signale qu'un camion est régulièrement stationné sur le trottoir de la route départementale menant à Nay (route de l'Aubisque)

- Delphine Craspay interroge M. le Maire pour savoir quel est le règlement qui prime en matière d'urbanisme : le PLU ou le règlement de la ZAC ? Cette question fait suite à une demande personnelle de dérogation visant à augmenter la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) pour lui permettre de construire un bâtiment destiné à du logement locatif sur un terrain de la ZAC appartenant à la SEPA. Elle rappelle qu'une dérogation a déjà été accordée et ne comprend pas pourquoi elle ne peut pas en bénéficier. Comme déjà évoqué oralement lors d'un rendez-vous en mairie, M. le Maire l'invite à demander l'avis des voisins. Il précise que la dérogation sollicitée vise à passer de 180 m² et 300 m² alors que la dérogation accordée par le passé était de 40 m² (la demande n'est pas comparable). M. Patrick Moura intervient en rappelant le projet de départ qui consistait en un bâtiment commercial relativement imposant sur 2 étages mais M. le Maire précise que ce projet devait s'étendre sur 3 lots et non sur 1 seul.

- Monsieur le Maire clôt la séance en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année

Séance levée à 21 h 20

Marc CANTON	Antoine CUYAUBERE	Corinne PANATIER
Marie-Françoise CAPELANI	Georges GUILHAMET	Jean-Jacques CLAVERIE
Marie-Gabrielle MONSET Procuration à Patrick MOURA	Patrick MOURA	Alexandre LARRUHAT
Martine BERT	Delphine CRASPAY	Jean-Marc DOURAU
Michel AURIGNAC	Marie-Joëlle DEBATY	Corinne BIRA
Michel LAUVAUX	Guy LABARRERE	Michèle NAVARRO Procuration à Sandrine LARBIOUZE
Sandrine LARBIOUZE		